

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DILLENSEGER) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. BORDAT) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. LOVICHY - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Adhésion de la ville de Dijon au Club Innovation et Culture

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations. Ces adhésions permettent de s'intégrer à des réseaux professionnels, de participer à des événements nationaux voire internationaux, d'avoir accès à une documentation spécialisée et de valoriser les projets de la Ville.

Ainsi, il apparaît souhaitable que la Ville puisse adhérer au Club Innovation et Culture (couramment appelé CLIC-FRANCE). Plateforme francophone sur l'innovation patrimoniale et muséale, existant depuis 10 ans, elle réunit musées, institutions patrimoniales et lieux de culture scientifique, sensibles aux problématiques et usages des nouvelles technologies numériques.

Actuellement, une centaine d'institutions et de collectivités territoriales ainsi qu'une trentaine d'entreprises s'associent autour de quatre missions :

- Mener une veille et évaluer les innovations technologiques et les bonnes pratiques culturelles en France et dans le monde, par l'intermédiaire de son site internet CLIC-FRANCE,
- Partager les retours d'expériences et les réflexions des acteurs et des experts, lors d'ateliers ou de rencontres,
- Mutualiser et créer des outils ou services communs entre les lieux culturels,
- Imaginer l'avenir du numérique culturel et favoriser le déploiement de services innovants capables d'enrichir l'expérience des visiteurs réels ou virtuels des lieux culturels français.

Cette adhésion, d'un montant annuel de 732 € TTC, permettrait à l'ensemble des institutions culturelles municipales (archives, bibliothèques, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, jardins des sciences et musées) de bénéficier des services et ressources liés à cette plateforme.

Au vu de ces éléments, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2019 et pour les années suivantes au CLIC-FRANCE ;
- 2 - décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 732 € pour l'année 2019 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ